



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 avril 2018

- **Conseillers élus : 78** • **En exercice : 77**
- **Présents : 51**
M. André WOJCIECHOWSKI, Président
M. Cédric MULLER, Secrétaire de Séance
MM. BITTE, Gabriel MULLER, HOSTRENKO, ADIER, SCHÄFER, FRANKE, WALKOWIAK, Frédéric MULLER, BORN, LAURENT, Eddie MULLER, BINTZ, Vice-Présidents
MM. BALLEVRE, JAQUOT, VAYSSETTE, DELLES, THIS, MAYOT, Mme BOUR, MM. RISSE, BOHN, KOEHLER, Mme BOYON, M. FILLIUNG,
MM. SEICHEPINE, JACOB, YAHIAOUI, GROSS, MATZ, BALLIE, Mme ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, Mme DOME, MM. LANG, PIAIA, MICK, DIDOT, Mme AUDIS,
MM. GAUDIG, HELFENSTEIN, Mme IMBAUT, M. STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIERY, TLEMSANI, KLEIN, COSCARELLA, Mme WINTER, Conseillers
- **Absents représentés par leurs suppléants : 1**
M. Jean-Paul MULLER, Conseiller (Racrange) par M. Raymond DIDOT, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
M. Gilbert WEBER, Vice-Président (L'Hôpital) à M. Roland THIEL, Conseiller (L'Hôpital) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) ;
Mme Joëlle CRUMBACH, Conseillère (Carling) à Mme Anita BOUR, Conseillère (Carling) ;
M. Jean-Pierre BIES, Conseiller (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président (Carling) ;
Mme Karima TIGUEMOUNINE, Conseillère (Folschviller) à M. Gabriel MULLER, Vice-Président (Folschviller) ;
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Daniel KLEIN, Conseiller (Suisse) ;
M. Jacques IDOUX, Conseiller (Morhange) à M. Egon PIAIA, Conseiller (Morhange) ;
Mme Josyane BECKER, Conseillère (St Avold) à Mme Nadine AUDIS, Conseillère (St Avold) ;
Mme Véronique BOUR-MAS, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Anne LAUER, Conseillère (St Avold) à M. le Président ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK, Conseillère (St Avold) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI, Conseillère (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI, Conseiller (St Avold) ;
M. Gilbert VUKOJEVIC, Conseiller (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller (St Avold) ;
M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller (Vallerange) à M. Guy BORN, Vice-Président (Bérig-Vinrange) ;
- **Absents excusés : 4**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) ;
M. Bernard TRINKWELL, Conseiller (Machereh) ;
M. René TOTTOLI, Conseiller (Morhange) ;
Mme Fernande SANTIN, Conseillère (Porcelette) ;
- **Absents : 8**
M. Philippe RENARD, Conseiller (Destry) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
Mme Dolorès ROUFF, Conseillère (L'Hôpital) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
M. Gérard BRETTNACHER, Conseiller (St Avold) ;
Mme Virginie ODDO, Conseillère (St Avold) ;
Mme Gabrielle PISTER, Conseillère (St Avold) ;
M. Frédéric SLIWINSKI, Conseiller (St Avold)

Point n° 11

OBJET : Déchèteries – Approbation du règlement intérieur « Déchèteries communautaires ».

Rapporteur : M. Frédéric MULLER, Vice-Président

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Naborien et de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, il est proposé un nouveau règlement intérieur pour les déchèteries communautaires.

Celui-ci a pour but de donner les modalités d'accès et de fonctionnement des déchèteries communautaires implantées sur les communes de :

- L'Hôpital – impasse des ponts
- Morhange – rue Lavoisier
- Vahl-Ebersing – rue du stade
- Valmont – rue du chemin de fer

Le règlement intérieur sera affiché à l'entrée de chacune des déchèteries et transmis à l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Le Président invite le Conseil Communautaire à :

- 1) approuver le règlement intérieur « déchèteries »,
- 2) autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à la signature de tous documents s'y rapportant en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées à Mme IMBAUT, Conseillère de Saint-Avold quant à l'utilisation de badge pour l'entrée en déchèterie de Valmont, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 20 avril 2018
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI

